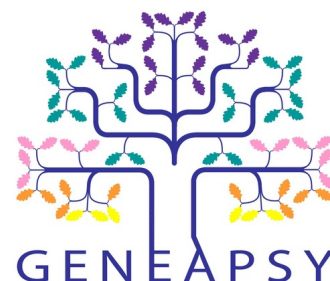


GÉNÉAPSY

9 rue Grande Rue
26800 ETOILE-SUR-RHONE
Email: admin@geneapsy.com
Tel: +33607693600



Code de déontologie des Professionnels figurant sur l'annuaire Généapsy

1. Préambule

Ce code de déontologie comporte des règles éthiques visant à protéger le client/patient contre les applications abusives de la thérapie, de la psychogénéalogie et/ou des constellations familiales par les praticiens ou les formateurs. Elles peuvent être utilisées comme règles de conduite par leurs membres et comme référence en cas de plainte. Le terme « praticien » réfère, dans ce texte, à toute personne pratiquant l'une des disciplines référencées sur l'annuaire des Professionnels Généapsy.

En signant ce code de déontologie, les professionnels présents sur l'annuaire Généapsy s'engagent à accepter, adopter et intégrer dans leur pratique les valeurs suivantes :

2. La profession de praticien en psychothérapie, psychogénéalogie et/ou constellations familiales

La psychothérapie est une discipline spécifique dans le champ des sciences humaines. Sa pratique implique un diagnostic, une stratégie globale et explicite pour le traitement des désordres psychologiques, sociaux et psychosomatiques. Les méthodes utilisées sont basées sur des théories scientifiques de psychothérapie.

Le praticien doit indiquer sa qualification dans la spécialité à laquelle il a été formé. Le praticien utilise sa compétence avec le plein respect des valeurs et de la dignité de son patient/client, au service de l'évolution de ce dernier.

3. Droit à la Dignité et au Respect

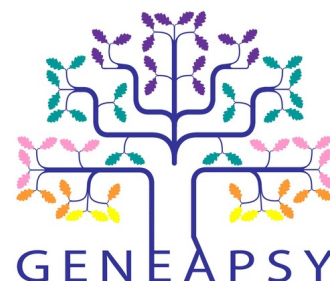
Le client/patient a droit au respect et à la dignité, quel que soit son état physique et/ou psychique. Le praticien doit s'assurer de la capacité psychique de son client/patient à entamer un processus thérapeutique et, si nécessaire, travailler en réseau avec des confrères psychiatres et/ou psychologues cliniciens pour sécuriser l'accompagnement du client/patient. Les constellateurs qui reçoivent des clients/patients sans assurer un suivi thérapeutique s'engagent à proposer une séance avant et après la constellation ou à s'assurer que le client/patient dispose d'un espace thérapeutique à cet effet avant de l'accepter sur le lieu de la constellation.

4. Compétence professionnelle, formation continue et supervision de pratique

Le praticien exerce sa profession de manière compétente, dans le respect de la déontologie Généapsy. Il est capable d'identifier seul ses compétences ainsi que leurs limites ; de ce fait, il s'engage à actualiser ses

GÉNÉAPSY

9 rue Grande Rue
26800 ETOILE-SUR-RHONE
Email: admin@geneapsy.com
Tel: +33607693600



connaissances par une veille sur la recherche et les développements dans son domaine de compétences, par des stages, des lectures et des formations tout au long de sa pratique. Il travaille également sur son processus personnel et fait superviser sa pratique par un superviseur agréé par Généapsy ou par une supervision extérieure qu'il est en mesure d'attester. Le superviseur n'est pas simultanément le thérapeute du praticien.

5. Le Cadre Thérapeutique

Les praticiens sont tenus de prévoir un cadre contractuel clairement énoncé selon les différentes situations de l'exercice de leur profession : thérapie individuelle (avec des adultes ou des mineurs), thérapie de couple, thérapie familiale, de groupe ainsi que pour la formation et la supervision. Le praticien se garde, dans un souci de clarté et de préservation de son cadre thérapeutique, de transformer un accompagnement individuel en thérapie de couple et inversement.

Le client/patient a le droit de connaître le niveau de formation, de qualification et l'affiliation professionnelle de son thérapeute.

6. Confidentialité et secret professionnel

Le praticien s'engage au secret professionnel absolu concernant tout ce qui lui est confié au cours de la thérapie ou de la séance, condition indispensable à la relation thérapeutique. Cette condition est limitée par les dispositions légales en vigueur ou en cas de danger pour le client/patient ou pour un tiers. Les vignettes cliniques utilisées dans les articles et publications doivent obtenir l'accord écrit préalable du client/patient. Les cas clients amenés en supervision ou covisions doivent préserver l'anonymat du client/patient.

7. Conditions de la Thérapie et déontologie

Les conditions du dispositif de travail du praticien doivent être précisées avant tout engagement : la durée présumée et la fréquence des séances, les conditions d'arrêt de la cure, le coût financier, et le règlement des séances manquées. Sur demande, ou en cas de litige, le praticien doit informer le client de la possibilité de recours.

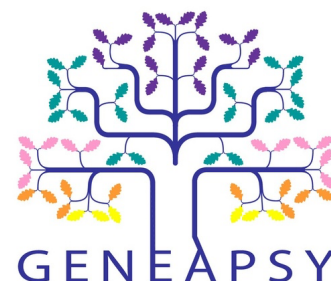
L'interdiction du passage à l'acte (violence physique, dégradation du mobilier) est stricte. Le processus thérapeutique peut bouleverser le psychisme du client/patient et le conduire à souhaiter faire une pause ou interrompre la thérapie.

Le praticien est soumis à l'obligation de réserve : il doit assumer ses responsabilités, déterminées par les conditions particulières de confiance et de dépendance, qui sont caractéristiques de la relation thérapeutique.

Le praticien s'engage à ne pas utiliser la relation thérapeutique et le transfert du client à des fins politiques, sectaires ou personnelles (dépendance émotionnelle, intérêt économique, relations sexuelles). La relation

GÉNÉAPSY

9 rue Grande Rue
26800 ETOILE-SUR-RHONE
Email: admin@geneapsy.com
Tel: +33607693600



client-thérapeute est asymétrique et tout passage à l'acte sexuel est assimilé à un inceste moral, condamné par la profession et passible de poursuites judiciaires.

Il y a abus dans cette relation dès que le praticien échoue dans son devoir et sa responsabilité envers son patient/client, afin de satisfaire son intérêt personnel. Tout acte abusif de ce type, du praticien à l'encontre du client/patient, constitue une grave faute professionnelle.

8. Les praticiens formateurs

Former en analyse transgénérationnelle, en constellations familiales, en écriture thérapeutique ou/et dans son champ de compétences et de pratique thérapeutique, dans des organisations telles que des entreprises, des services publics, ou encore des organisations à but non lucratif, nécessite de porter un intérêt particulier aux données contractuelles de ces organisations.

9. Principe d'obligation morale de réserve étendue

Les praticiens ont une obligation morale de réserve envers d'anciens clients.

10. Concurrence Déloyale et relation professionnelle entre pairs

Les praticiens agissent envers leurs pairs avec le respect dû aux besoins, aux compétences particulières et aux engagements spécifiques du métier de thérapeute envers autrui. Dans le cadre de la thérapie transgénérationnelle, il est par exemple fréquent de proposer à son client/patient une journée de constellation pour lui offrir un autre regard ou une autre méthode pouvant « débloquer » un processus. Le client/patient reste cependant engagé avec le thérapeute initial.

Si le client/patient désire changer de praticien – ce qui est son droit absolu - il lui sera demandé de clôturer avec son thérapeute initial au préalable et avant de rejoindre un second espace thérapeutique qui serait sur un domaine de compétences identique au premier praticien.

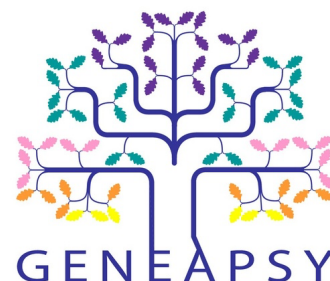
Ceci est valable en toute situation de demande d'accompagnement thérapeutique de clients/patients déjà en thérapie ailleurs. Il sera indispensable de préciser la démarche de clôture ou de travail en réseau.

Le praticien ajuste ses tarifs en fonction de son expérience, du marché et du lieu, pour éviter de faire concurrence déloyale à ses collègues.

Il agit avec réserve envers ses pairs, évite de les dénigrer, dans ses communications à autrui comme dans toute information au grand public (articles, publications, médiatisations, réseaux sociaux, conférences, vidéos, documents pédagogiques en diffusion, etc.).

GÉNÉAPSY

9 rue Grande Rue
26800 ETOILE-SUR-RHONE
Email: admin@geneapsy.com
Tel: +33607693600



Ce droit de réserve ne s'applique pas aux cas d'abus avérés ou d'abus de confiance de ces derniers envers le client/patient, auquel cas une action appropriée sera menée.

Si l'infraction éthique semble rectifiable et à caractère mineur, le praticien tentera de façon officieuse et en préservant la règle de confidentialité, de le porter à la connaissance du praticien concerné par cette infraction, de façon à ce que le problème constaté puisse se résoudre entre pairs.

11. Vision du Monde

Le thérapeute accueille la vision du monde du client sans la juger ni lui imposer la sienne (croyances sur la vie après la mort, vies antérieures, guides spirituels, idéologies etc.). Il travaille ses grilles de lecture afin de ne pas y enfermer le client/patient au profit de leurs validations. Le travail en transgénérationnel fait émerger des sensations et des émotions qui traversent les clients/patients et leur font parfois rencontrer des images et des scènes semblant refléter le « réel » d'un événement du passé. Le praticien prendra la distance nécessaire afin de ne pas falsifier la mémoire des personnes et favoriser les fantasmes d'identification, les syndromes du faux souvenir, et affirmer la présence de dysfonctionnements familiaux graves comme l'inceste ou le viol sur la seule base de son intuition et de ses ressentis, influencés par le vécu personnel et les projections du ou des clients/patients.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature du professionnel :